Direction Jeunesse Sports Emploi Logement
Service Jeunesse

Inscription - Bric à brac, le vide studio
Samedi 25 juin 2016

Nom : Prénom :

Date de naissance : Âge :

Adresse : Quartier :

Situation :

Adresse mail : Téléphone:

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) ……………………………………………………………..………….responsable légal

autorise mon enfant………………………………………………………………………………… à participer au Vide Studio du samedi 25 juin 2016.

Signature :

Je déclare exact les renseignements fournis ci-dessus, avoir pris connaissance et approuver le règlement annexé.

A Montpellier, le Signature :

PIECE JOINTE : ☐ Photocopie pièce d'identité ☐ Passeport

✂✂✂-------

SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE DE MONTPELLIER

ATTESTATION D'INSCRIPTION VIDE STUDIO samedi 25 juin 2016

Place du Nombre d'Or ANTIGONE à Montpellier

A présenter à votre arrivée accompagnée d'une pièce d'identité.

Pour votre confort, n'oubliez pas une protection de sol ! (bâche, couverture,…) et en cas de soleil, une protection (chapeau, crème solaire, eau…)

NOM : …………………………………………………….. PRENOM : ……………………………………………

Cachet de l'Espace Montpellier Jeunesse : Date :

(Dans la limite des places disponibles).

SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE DE MONTPELLIER

REGLEMENT DU VIDE-STUDIO du samedi 25 juin 2016

De 11h à 17h, place du Nombre d'Or à Antigone

Bénéficiaires : Jeunes âgés de 16 à 29 ans domiciliés à Montpellier.

Inscriptions : jusqu'au vendredi 24 juin 2016 à 17h.

Ouverture de l'Espace Montpellier Jeunesse : de 10h à 18 h les lundis, de 12h à 18h du mardi au jeudi et de 12h à 17h les vendredis (jusqu'à 17h pendant les vacances scolaires).

Pièce à fournir :

- Fiche d'inscription dûment remplie et acceptation du règlement.
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
- Justificatif de domicile.
- Autorisation du parent responsable est demandée pour les mineurs.

Conditions :

- Seuls les jeunes munis de leur attestation d'inscription et d'une pièce d'identité seront autorisés à exposer.
- L'installation des stands aura lieu de 10h à 11h. Ils devront être démontés impérativement à 17h.
- Le placement est libre, il s'effectue en fonction de l'ordre d'arrivée.
- Sur le site est également prévu un emplacement pour l'affichage de petites annonces pour les objets encombrants, mobilier, gros électroménager, véhicules…
- L'exposant est tenu de maintenir son stand en constant état de propreté.
- Tout ce qui est exposé sur le vide-studio et resté invendu doit être impérativement ramené.
- Interdiction de vendre à des fins commerciales, de proposer, présenter ou exploiter tous objets ou articles à des fins de prosélytisme, de pornographie ou pouvant porter atteinte aux lois sur la protection des mineurs ou encore incitant à la violence ou plus généralement contraintes aux lois en vigueur ; de vendre des marchandises ne respectant pas les normes d'hygiène ou de sécurité, de porter atteinte à la moralité ou de troubler l'ordre public.
- Les exposants sont responsables de la provenance et de la vente des objets proposés au public. Des contrôles pourront être effectués.
- Les exposants doivent être couverts par une Responsabilité Civile en cas de dommages occasionnés aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisateur.
- En cas d'impossibilité à être présent le jour du « vide studio » et afin de satisfaire les participants en liste d'attente, il vous est demandé de prévenir par téléphone le service Jeunesse de la Ville de Montpellier au 04 67 92 30 50.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser un participant.

Montpellier, le

Signature Précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour les mineurs

Signature du responsable légal

Service Jeunesse

Espace Montpellier Jeunesse

6, rue Maguelone / 04 67 92 30 50

montpellier.fr